



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Garantir l'accès à la langue française aux enfants français établis à l'étranger

Question écrite n° 3536

Texte de la question

Mme Eléonore Caroit appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du commerce extérieur et des Français de l'étranger, sur la nécessité de maintenir le programme Passe enfant langue française (PELF). Le programme PELF, initié par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères à la suite d'une demande présidentielle, a pour objectif de permettre gratuitement à des enfants français résidant à l'étranger, n'ayant pas accès à l'apprentissage de la langue française, de recréer un lien avec le français. Ce dispositif, en développement depuis 2024, est actuellement en phase d'expérimentation dans 14 pays. Il offre aux enfants âgés de 6 à 11 ans, de nationalité française, 20 heures de cours sur trois mois, en ligne ou en groupe. Cette initiative constitue un excellent outil pour préserver et élargir l'influence de la francophonie au-delà des frontières. Ce dispositif permet également de garantir l'apprentissage de la langue française pour les compatriotes à l'étranger ainsi que de jouer un rôle diplomatique en renforçant les liens entre la France et les communautés francophones qui, bien souvent, ont une implantation profonde et durable dans les pays où elles résident. Au cours de ses nombreux déplacements en circonscription (Amérique latine et Caraïbes), Mme la députée a pu constater le succès du programme PELF, très prisé des familles installées à l'étranger de longue date. Cet engouement lui a été confirmé par l'ensemble des postes diplomatiques de sa circonscription, où le dispositif a été déployé. Au regard du contexte budgétaire actuel, Mme la députée craint que le programme PELF ne soit pas reconduit. Elle souhaite demander à M. le ministre qu'une étude d'évaluation des résultats du programme PELF soit menée avant qu'il ne soit statué sur la reconduction du dispositif. Dans le cas où le programme PELF ne serait pas reconduit, elle lui demande quelles seraient les mesures mises en place par le ministère pour pallier cette absence.

Texte de la réponse

Dans le cadre du lancement de l'expérimentation du Pass enfant langue française (PELF), 16 pays (Afrique du Sud, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Chine, Colombie, Equateur, Grèce, Hong-Kong, Inde, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Thaïlande et Turquie) se sont portés volontaires pour mettre en œuvre ce dispositif, qui consiste en une initiation gratuite en ligne de 20 heures à la langue française pour des enfants âgés de 6 à 11 ans, inscrits au registre consulaire, non scolarisés dans un établissement d'enseignement français. L'objectif du PELF est de « renouer » avec la langue française pour des enfants jusqu'alors éloignés de toute structure la leur proposant (EFE, bilingue ou FLAM), et de constituer une passerelle soit vers une continuation de ces cours sur la base des groupes déjà constitués, mais sans la gratuité, soit vers un dispositif de type FLAM (français langue maternelle). Le PELF favorise la mise en relation des parents, qui pourraient par la suite créer une association FLAM avec l'appui de l'Institut ou de l'Alliance française, de la fédération FLAM Monde et de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). L'expérimentation du PELF a été lancée à l'automne 2024. Sa mise en œuvre s'échelonne jusqu'à l'été 2025 (hémisphère Sud). Dès le printemps 2025, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) procédera à l'évaluation du dispositif en vue de décider de son avenir. Pour rappel, le réseau des associations FLAM fait l'objet d'un soutien financier conséquent du MEAE (800 000 euros en 2024) destiné à des associations proposant des activités en français dans un cadre

extrascolaire, à des enfants et adolescents français de 3 à 18 ans résidant à l'étranger et scolarisés dans une autre langue que le français. En 2024, le réseau FLAM comprend 147 associations actives à but non lucratif, réparties dans 37 pays.

Données clés

Auteur : [Mme Eléonore Caroit](#)

Circonscription : Français établis hors de France (2^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3536

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : [Commerce extérieur et Français de l'étranger](#)

Ministère attributaire : [Commerce extérieur et Français de l'étranger](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2025](#), page 327

Réponse publiée au JO le : [22 avril 2025](#), page 2907